



CAUTIONS SALLE DES FÊTES

Applicables à compter du 1er Septembre 2026

Une caution est demandée pour toute réservation.

Caution pour la Salle des Fêtes avec ou sans prêt du Mobilier et du Matériel

Type de location	Montant de la caution
Salle sans cuisine avec Tables et Chaises	600 €
Salle avec cuisine avec Tables et Chaises	900 €
Salle sans cuisine, Tables et Chaises et Sonorisation	800 €
Salle avec cuisine, Tables et Chaises et Sonorisation	1 100 €
Salle sans cuisine, Tables et Chaises et Vidéoprojecteur	800 €
Salle avec cuisine, Tables et Chaises et Vidéoprojecteur	1 100 €
Salle sans cuisine, Tables et Chaises, Sonorisation et Vidéoprojecteur	1 000€
Salle avec cuisine, Tables et Chaises, Sonorisation et Vidéoprojecteur	1300 €

Caution ménage

Objet	Montant
Caution ménage	150 €

RESTITUTION DES CAUTIONS

Les cautions seront restituées après :

- L'état des lieux de sortie,
- La vérification du matériel,
- Le contrôle de propreté des locaux.

En cas de problème constaté, les frais engagés par la commune pourront être déduits du montant des cautions.

La caution pourra être conservée totalement ou partiellement en cas :

- De dégradations,
- De nettoyage insuffisant,
- De matériel manquant ou détérioré,
- De non-respect du règlement intérieur.

Document approuvé par délibération du 12 Mai 2026 du Conseil Municipal.